



Bonne et heureuse année 2012 à vous tous !

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE : *Vous avez dit...*

Oui, je vous le dis (pour ceux qui n'étaient pas à la réunion publique de présentation du prochain Hôtel de Ville, le 1er décembre), sachez que M. Richard, 1er adjoint et adjoint à l'Urbanisme, s'est lancé dans une rétrospective de la ville de La Teste de Buch en remontant...à l'après-guerre ...de 39/45. Et il semblerait, d'après lui, qu'auparavant ce fut un VILLAGE moyenâgeux. Peut-être. Sauf que depuis le Haut Moyen Age, La Teste de Buch est un des plus grands marchés de la région. Etrange ! Certains, toutefois, ne doivent pas l'ignorer puisqu'ils ont choisi, fièrement, de nous construire un Hôtel de Ville qui ressemble à un supermarché. Du reste, ne l'appellent-ils pas « La Halle » ? Sachez aussi que notre maire, soutenant en cela son adjoint à l'Urbanisme, a décidé que l'actuelle Mairie était du 18ème siècle et non du 17ème. Enfin, vous voyez, nous avons eu droit à des références historiques. Et ce n'est pas fini ! La « Halle », donc, fait suite sur la façade Sud à la par-

tie conservée de l'ancienne école; puis, un bâtiment plus bas et aussi « rayé » que le principal de 4 étages, fait l'angle et montre une façade Est à meurtrières (décidément, que de références à notre passé : ont-ils voulu reproduire la château/donjon des captaux?).

Et des jardins suspendus – ah, Babylonie ! – qui étaient si originaux il y a 40 ans à l'époque de la construction du Conservatoire de Bordeaux... Vous avez dit « moderne » ?

Et des toitures en zinc – un peu plus de gris, ça manquait – qui vont obliger, les jours de pluie, à utiliser le langage des signes. A moins que ne soit prévue une insonorisation de salle de concert. Vous avez dit « performance » ?

Et une architecture qui ne permet pas la pose de panneaux photovoltaïques - malgré une ENORME façade Sud - et donc pas d'énergie renouvelable. Vous avez dit « économie d'énergie » ?

Et une esplanade très intégrée dans le paysage naturel, avec des pins pa-

rasols – voyez l'agréable place ombragée que nous aurons l'été – et, quand même, des fougères : une pointe de couleur dans cet univers gris et blanc. Vous avez dit « Ville Fleurie » ?

Et tout ceci coûtera la modique somme de 12,55 millions d'euros TTC et nous reviendra dans 25 ans entre 30 et 40 millions. Vous avez dit « réduction des dépenses publiques » ?

Un espoir, quand même : quand ils ôteront les beaux pavés de granit qui entourent aujourd'hui notre Mairie, peut-être penseront-ils à les réutiliser et pourvoir le centre ville de trottoirs ? Et quand ils raseront ce qu'ils ne veulent pas conserver des écoles, peut-être penseront-ils à utiliser les pierres pour renforcer les digues ? Souvenons-nous du beaux tas de bois qu'est devenue l'ancienne halle...quel merveilleux feu de St Jean c'eût été !

Nous, nous disons recyclage !
N.L.

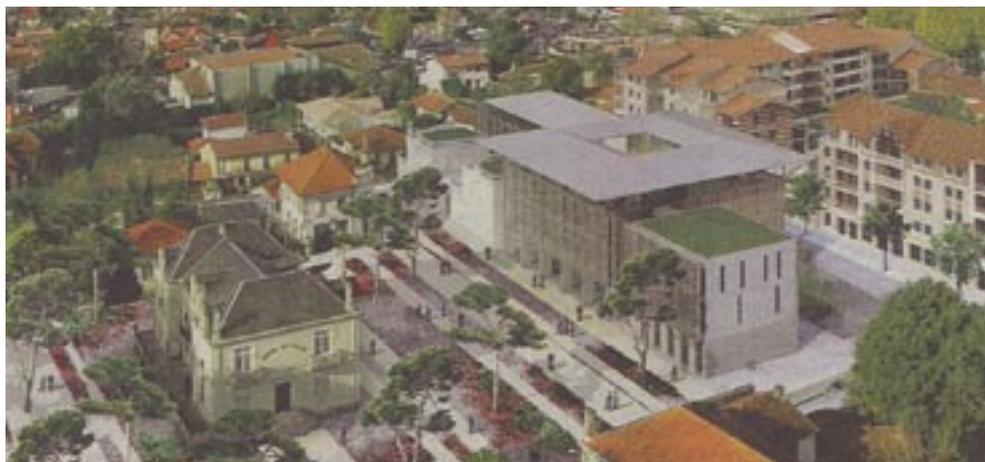


Photo du projet « La Dépêche » en couleur.

ASPIT **Retour sur l'assemblée générale ordinaire puis extraordinaire du 21 octobre 2011.**

Cette année nous avons pu nous réunir dans la nouvelle salle Maugis, beaucoup plus vaste et accueillante que celle des années passées:

Une assistance nombreuse, la présence d'élus en charge du patrimoine et de l'urbanisme, un public intéressé, attentif et demandeur de réponses aux nombreuses questions qui se posent aux testerins quant au devenir architectural et patrimonial de leur commune.

La présidente a ouvert l'assemblée générale ordinaire en remerciant les présents puis a entrepris dans son rapport moral de relater les actions de l'association durant l'année écoulée.

Et celles-ci n'ont pas manqué :

Le premier point avait trait au **nouveau PLU**, «très protecteur» selon la municipalité, peut-être, mais ne protégeant pas les quartiers historiques, au contraire. Bien entendu, le prétendu passage d'une hauteur maximale de 17m50 à 16m nous laisse croire que ce PLU modère les ardeurs de 2001 ; sauf qu'entre temps, il y a eu celui de 2007 qui ne proposait que 14,50m !!

Nicole Léglise a rappelé qu'au nom de l'association, une lettre avait été adressée au commissaire enquêteur, concernant notamment la protection des quartiers «Los cassis» (lous cassis) et «Morlana» (mourlanne), que nous souhaitions voir protégés au titre des protections identitaires. Quartiers de l'ancien port, ils sont (encore...) un condensé de l'habitat traditionnel, à savoir le bâti en pierres de lest (17ème ; 18ème ; début 19ème).

D'autre part, ce sont dans ces deux quartiers que se trouvent les seules dates d'édifications : Rue Foch, 1736 ; rue Chanzy, 1766 ; Auberge Basque, 1762 ; rue Foch, 1640.

On a également noté que lors des fouilles de la Rue Chanzy (actuelle résidence Mourlanne) ont été trouvées des pièces de monnaie des 3ème et 4ème siècles et les fondations d'un habitat des 7e et 8e siècles. Ce qui prouve que l'ASPIT ne s'est pas trompé en demandant que ce quartier soit protégé en regard de sa valeur historique.

Elle rappelle les débats vifs au sein des conseils de quartier, et notamment au sujet de la densification du centre ville.

Suite au forum des associations, où ASPIT a pu dialoguer avec les testerins et testerins, la présidente dénonce l'urbanisation intensive de la ville.



L'enclavement de certaines maisons (photos à l'appui du chemin de Pechic) est un choc pour la majorité des personnes. Ce qui amène un commentaire de M.Muret (directeur de cabinet du Maire): «nous n'avons pas réalisé en voyant le permis ce que ça provoquerait » et une vive réaction de la salle: «Vous nous montrez-là ce qu'on pourrait nommer, incompetence»!

Suivent ensuite questions, demandes et commentaires de la part des adhérents :

Souhait que la mairie soit plus ferme et impose ses conditions vis à vis des promoteurs. (Le bénéfice doit aller en premier aux résidents, à ceux qui vont passer leur vie ou une partie de leur vie dans un environnement qu'ils ont choisi et non celui qu'on leur imposerait).

Meilleure prise en compte des comités de quartier pour que les élus puissent connaître le sentiment de la rue, des testerins : manque d'unité architecturale des bâtiments, peur de perte leur identité. C'est palpable et cet état de fait ne pourra qu'engendrer de la désillusion. Si M. RICHARD fait confiance aux architectes et pense qu'en matière d'esthétique, chacun à son propre jugement, au vu des constructions déjà en place...ASPIT ne fait pas confiance aux architectes. Quant au jugement esthétique, si les villes classées actuellement avaient eu M. Richard comme responsable de l'urbanisme, nous ne les compterions sur aucun doigt d'aucune main !! Est enfin évoqué le futur hôtel de Ville qui sera présenté aux testerins en décembre (cf : Le mot de la Présidente).

Pour terminer la Présidente conclut en ces termes :

Nous savons que ce PLU a été voté, nous attendons la décision finale de la préfecture pour savoir s'il entrera en vigueur et quand. Nous sommes dans un piège bien posé puisque ce PLU ne nous convient pas mais que celui qui nous régit en attendant est bien pire (POS de 2001 : Municipalité Espied : autorisant des hauteurs de 17m50.)

Si vous acceptez ce PLU, ça ira mal, si vous le refusez aussi !!!!!

Cela pourrait s'apparenter à ce que l'on nomme la double contrainte; chose qui, on le sait, rend fou.

Christine Castaing fait ensuite le point sur les **dossiers en cours**:

ECOLE GAMBETTA



A ce jour , très peu d'informations sur la future mairie, le projet évoluant sans concertation et sans communication. La façade de l'école sera sans doute conservée et le reste rasé ; (y compris les 18 platanes centenaires). Rappelons que notre pétition de 1000 signatures demandait la conservation de tous les murs. On annonce l'exemplarité de la construction sur le plan architectural et environnemental mais on nous dit aussi qu'il faut s'attendre à quelque chose de très moderne ! Attendons donc, mais non sans angoisse. La multiplication de tous ces immeubles disparates a entamé le massacre de notre cœur de ville et supprimé définitivement une cohérence architecturale. Nous nous devons aussi de dénoncer certaines constructions aberrantes et irrespectueuses du citoyen comme l'enclavement de certaines petites maisons testerines.

ECOLE JEAN JAURES

Deuxième école type Jules Ferry rasée à La Teste ! Pourquoi ne pas garder la maison du directeur? Il est facile de l'embellir par une rénovation judicieuse. Il ne resterait plus qu'à s'en inspirer pour harmoniser les futures constructions sur le site.

Ah ! L'harmonie à La Teste de Buch!!

ASPIT

L'INVENTAIRE

Bonne nouvelle : 2011 nous a amené une nouvelle recrue pour continuer et achever le recensement du vieux bâti testerin . Charlotte Servat , étudiante en histoire de l'art à Bordeaux III a parcouru cet été les rues de La Teste assurant son contrat de 3 mois avec la municipalité . Présidente et vice-présidente de l'ASPIT l'ont accompagnée dans chaque quartier du centre ville qui a été étudié en s'appuyant sur le cadastre de 1810.

Mauvaise nouvelle : nous apprenons que Charlotte ne pourra reprendre sa mission dès le mois de Février comme prévu, mais seulement l'été prochain. Des changements administratifs dans ses études l'obligent à choisir une autre spécialisation.

Dans ce tableau quelque peu négatifs s'insèrent heureusement quelques sujets de satisfaction :

LA VIE DE L'ASSOCIATION



De nombreuses adhésions cette année encore, preuve que les testerins se soucient de leur environnement!

Toujours autant de succès pour les visites du bourg, notamment celles organisées pendant les journées du patrimoine en petit train qui ont compté parmi les voyageurs des élus pour chacun des 3 périodes.

Initiative de l'année, l'organisation de soirées autour d'un thème choisi , causerie suivie d'un dîner propice à la discussion ; la première nous a réunis autour de Jean de Grailly, le grand Captal, chez notre ami Denis Blanchard Dignac ! Toutes les suggestions sont les bienvenues pour apporter cette touche de convivialité nécessaire à la bonne marche d'une association !

Sans oublier les relations privilégiées avec d'autres associations soucieuses du patrimoine, SHAA, AAPM, ADPPM, tout cela montre s'il en était besoin, que l'association, loin d'être « passiste » est très vivante, ouverte vers la société et soucieuse du devenir des résidents.

LES CHIFFRES

La trésorière Chantal Daisson livre le bilan financier de l'année qui vient de se terminer, (novembre 2010 à octobre 2011). Celui-ci met en reflet une augmentation de tous les postes, charges et produits, menant à un résultat stable.

Côté produits, les adhésions ont très sensiblement augmenté (+75%), cela signifie qu'ASPIT intéresse et fidélise mais l'analyse montre que nous perdons aussi quelques membres (une dizaine), sûrement une loi générale dans la vie associative, dommage que les déçus ne se manifestent pas... !

Coté charges, les actions menées : communication accrue, mise en route du bulletin avec 2 parutions, conférence-repas du 6 mai et forum des 3 et 4 septembre ont gonflé les postes de frais postaux, photocopies et petites fournitures et décuplé le poste réception; le prix à payer pour la rencontre, l'échange et la culture.

A noter en investissement, l'achat d'une banderole « Protégeons notre patrimoine » avec le logo d'ASPIT, outil précieux inauguré lors du Forum des associations qui signalera désormais notre présence lors de manifestations.

Le résultat (+583), légèrement supérieur à l'an passé (+517), porte le passif à 1556 € . Composition de l'actif : Banderole valeur nette (186) + Stocks divers (85) + Banque et caisse (1285).

ASPIT clôture ainsi son 3ème exercice de 12 mois, en étoffant son portefeuille dont une partie sera mise en réserve pour prévoir, si nécessaire, quelque action d'envergure.

Rapports moral et financier sont votés à l'unanimité

ELECTIONS:

76 votants (dont 26 procurations).

Le tiers sortant , composé de mesdames Léglise, Daisson et Castaing se représente, aucune autre candidature n'ayant été proposée, c'est à l'unanimité que celles-ci sont réélues. A la suite de cette assemblée, s'ouvre l'assemblée extraordinaire.

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

L'objet de cette assemblée extraordinaire concernait une Modification des statuts qui devrait permettre à l'association de déposer un dossier d'habilitation auprès de la Préfec-

ture de la Gironde et si celle-ci est obtenue, de déposer tous recours gracieux ou recours au tribunal administratif en lieu et place de ses adhérents.

Il s'agit de modifier l'Article 2 (rappel : Cette association a pour buts: la conservation des édifices du patrimoine historique de la ville de La Teste de Buch (19ème et 20ème S.). Le recensement et la protection des bâtiments 17ème ; 18ème, ou plus anciens, en référence au cadastre de cette même ville datant de 1810.) et de lui donner la forme suivante :

Proposition du CA :

Cette association a pour buts :

- d'identifier, de recenser, de conserver et de défendre le patrimoine architectural et historique des 17ème, 18ème, 19ème et 20ème siècle de la ville de La Teste de Buch,
- de contribuer au respect des documents d'urbanisme, et plus particulièrement des chartes architecturale et paysagère en vigueur, et de participer au développement harmonieux de la ville et de ses alentours,
- de veiller à la préservation de l'environnement et à la qualité du cadre de vie (espaces verts urbains, perspectives, hauteurs, style architectural),
- de défendre le patrimoine naturel et les traditions historiques (notamment dans la forêt et sur les plans d'eau).

A la suite d'une discussion animée et intéressante avec la salle, nous parvenons à la version définitive déposée en préfecture quelques jours plus tard :

ARTICLE 2 : Buts :

Cette association a pour buts :

- *D'identifier, de recenser, de conserver et de défendre le patrimoine architectural, naturel et paysager et les traditions historiques de la ville de La Teste de Buch.*
- *De contribuer au respect des documents d'urbanisme et plus particulièrement des chartes architecturale et paysagère en vigueur et de participer au développement harmonieux de la ville et de ses alentours*
- *De veiller à la préservation de l'environnement et du cadre de vie.*

Cette modification est acceptée à l'unanimité.

La séance ayant été levée, c'est autour d'un pot amical que se poursuivent les discussions animées et que se dessinent des projets pour la suite des actions à mener.

LA TESTE, UNE VILLE OÙ IL FERA «MAL-VIVRE».

Francis Pédemay

Cette expression n'est pas de moi; elle émane d'une personne venue visiter le stand de l'A.S.P.I.T. à l'occasion du dernier forum des associations. Qui plus est, une personne (qui était ?) proche de l'actuelle majorité municipale et dont l'opinion revêt par conséquent, une importance particulière. Mais qu'est-ce que le « mal-vivre » en matière d'urbanisme, sinon une sorte d'insatisfaction ou de malaise engendré par l'incapacité d'inventer un développement harmonieux de la ville ? En effet, comment concilier convivialité et croissance urbaine ? Est-il vraiment nécessaire de tout casser, comme ce fut le cas dans les années 1970, quartier Mériadeck à Bordeaux où, selon les meilleurs spécialistes, la situation aujourd'hui s'enlise. Pour l'architecte Jean Nouvel (lauréat 2008 du prestigieux prix Pritzker), «il s'agit typiquement du mauvais exemple : une ville ça ne se dessine pas. On est dans une situation et il

faut la faire évoluer. Il ne faut pas tout raser pour reconstruire¹ ».

Nos édiles testerins n'auront hélas pas eu l'heur de connaître Jean Nouvel et c'est donc sans état d'âme qu'ils s'apprêtent à « raser » les écoles Jean Jaurès et Gambetta (pour ne citer que ces deux exemples).

Ce faisant, vous commettez, Messieurs, une grossière erreur en opposant au bâti traditionnel ce que vous pensez être le modernisme. Car chaque époque peut se qualifier de moderne, au sens où elle innove dans le temps présent. «Est-ce si difficile d'être un moderne sans mépris pour la tradition²» ? Songez à ces pierres séculaires, témoins irremplaçables de notre histoire, livrées à l'insatiable appétit de vos amis promoteurs...

Le 4 juillet dernier, une nouvelle entendue sur les ondes de France Culture m'avait bien fait sourire : « l'ex-président Ben Ali venait d'être condamné pour le déclassement de sites historiques, livrés ensuite à la spéculation immobilière ». Mais bien sûr, cela n'a strictement rien à voir !



Opéra de Lyon: Jean Nouvel Architecte
¹Propos tenus lors du débat sur les métropoles de demain, le 12/04/08 à Bordeaux.
²Michel Crépu, Essai sur Châteaubriand, Grasset.

◆◆◆◆ Et pour finir... Quelques conseils : ◆◆◆◆

Recours gracieux et recours au tribunal administratif :

Quand un terrain bâti ou non, riverain de sa propriété est vendu, un affichage constaté par huissier est déposé 2 mois avant la signature définitive. On peut donc aller au service urbanisme et contester le permis de construire. Ceci à la condition expresse d'être riverain et vaut pour une maison individuelle ou un immeuble.

Si vous êtes dans ce cas, en attendant que l'ASPIT puisse faire le recours à votre place, **PRENEZ CONTACT le plus tôt possible** soit avec la Présidente au 05 56 66 36 57, soit avec JP Bessaguet au 05 57 52 87 03. Les deux mois passent vite et les démarches (consultation du permis de construire

pour vérifier sa conformité) peuvent être longues. Nous espérons que nous pourrions très vite vous décharger de tout ça. Les nouveaux statuts étant déposés et enregistrés, reste le dossier de demande d'habilitation à produire et...attendre l'accord de la Préfecture.

ASPIT

6 ter, rue de la Marne - 33260 La Teste de Buch - 05 56 66 36 57 ou 05 56 54 44 94 - aspit@hotmail.fr

Conseil d'administration

Bureau :

Présidente : Nicole Léglise
Vice-Présidente : Christine Castaing
Secrétaire : Chantal Sigrist
Trésorière : Chantal Daïsson

Membres :

Jean-Pierre Bessaguet,
Denis Blanchard-Dignac,
Geneviève DI SCALA, Françoise Doux,
Francis Pédemay